

## DESCRIPTION

D'UNE

### ESPÈCE NOUVELLE DE COLÉOPTÈRE

DE LA TRIBU DES LONGICORNES ,

PAR

**E. MULSANT et GUILLEBEAU.**

(Lue à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 août 1855.)

---

#### **Exocentrus punctipennis.**

*Dessus du corps d'un rouge brun ou d'un fauve brun. Prothorax arqué à son bord antérieur, garni de poils cendrés et couchés, relevé en forme de carène sur sa ligne médiane. Elytres garnies sur leur moitié antérieure et sur leur quart ou tiers postérieur d'un duvet cendré, parsemées d'espaces ponctiformes dénudés donnant chacun naissance à un poil obscur hérissé ; ornées entre ces deux points d'une bande transversale brune anguleuse, plus prolongée en arrière sur la suture que vers le bord externe. Troisième, quatrième et cinquième articles des antennes annelés.*

Long. 0,0056 (2 1/2 l.). Larg. 0,0022 (1 l.).

*Corps assez allongé ; médiocrement convexe ; d'un rouge brun ou d'un fauve brun ou brunâtre, et garni de duvet. Tête perpendiculaire ou inclinée ; subconvexe ; rayée depuis le bord postérieur jusqu'au niveau de la base des antennes d'une ligne longitudinale médiane peu profonde ; d'un rouge brun ou brunâtre , garnie de duvet cendré ; hérissée de quelques poils obscurs : labre plus pâle. Antennes d'un quart ou d'un tiers plus longues que le corps ; sétacées ; ciliées en dessous ; de onze articles : le pre-*



mier légèrement renflé vers son milieu, aussi long que le quatrième, moins long que le troisième ; d'un fauve brun, avec les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et quelquefois sixième, brièvement annelés de blanc à leur base. *Prothorax* arqué à son bord antérieur ; tronqué à la base ; élargi en ligne courbe jusqu'aux trois cinquièmes de ses côtés, et armé dans ce point d'une épine un peu dirigée en arrière, rétréci en ligne un peu courbée en dedans, à partir de ce point jusqu'au bord postérieur ; rebordé à la base ; plus large que long ; convexe ; d'un rouge brun ou brunâtre ; garni de poils cendrés, couchés, relevés et formant longitudinalement sur la ligne médiane une sorte de carène ; hérissé près des côtés, de quelques poils obscurs. *Ecusson* en triangle à côtés un peu courbés ; rouge brun, revêtu d'un duvet cendré. *Élytres* près d'une fois aussi larges en devant que le prothorax à sa base ; d'un cinquième ou d'un quart plus larges que ce dernier dans son diamètre transversal le plus grand ; trois fois et demie environ aussi longues que lui ; presque parallèles jusqu'à la moitié, faiblement élargies vers les quatre septièmes, subarrondies à l'extrémité (prises ensemble), mais souvent un peu subarrondies chacune à l'angle sutural ; généralement moins contiguës à la suture dans leur cinquième postérieur ; médiocrement convexes ; à fond d'un rouge brun, ou d'un fauve brun ; ornées d'une bande transversale brune, garnie de poils concolores, comme formée sur chaque élytre de deux taches unies : cette bande plus prolongée en arrière sur la suture que près du bord externe, naissant à ce dernier vers la moitié de la longueur, couvrant jusqu'aux deux tiers, naissant aux quatre cinquièmes de la suture et couvrant jusqu'aux cinq septièmes de celle-ci, offrant à son bord antérieur deux angles dirigés en avant sur chaque élytre, l'un aux deux cinquièmes internes, l'autre au sixième de la largeur voisin du bord externe, offrant sur la suture une entaille plus profonde et plus large que les autres comprises entre les angles : cette bande moins sinuée ou moins anguleuse à son bord posté-



rieur, dont la partie suturale est la partie la plus prolongée en arrière ; couvertes sur le reste de leur surface de poils cendrés ou d'un blanc cendré, couchés, parsemées de petits espaces dénudés, circulaires, du milieu de chacun desquels sort un poil obscur ou noirâtre, long, hérissé, un peu dirigé en arrière. *Dessous du corps* d'un brun rouge ou d'un rouge brun, plus pâle sur l'antépectus que sur le ventre ; garni de poils couchés, assez épais, cendrés ou d'un blanc cendré. *Pieds* de la couleur du dessous du corps et garnis comme lui de poils cendrés ; hérissés de quelques poils obscurs sur les jambes et les tarse. *Cuisses* en massue dans leur milieu. *Jambes antérieures* sub-échancrées vers le milieu de leur arête inférieure : les intermédiaires, échancrées vers les deux tiers de leur arête supérieure. *Premier article des tarse*s presque aussi long que les deux suivants réunis.

Cette espèce se trouve en juillet dans les environs de Lyon ; sa larve vit dans l'orme.

Obs. Elle se distingue facilement des *Ex. balteatus* et *adsper-sus* par la bande de ses élytres plus prolongée en arrière sur la suture que près du bord externe ; par son prothorax arqué en devant, etc.

Voici la description de cet insecte dans ses premiers états :

*Larve* allongée ; apode ; blanche ; hérissée de poils fins, assez clairsemés, blanchâtres, moins relevés, plus épais et plus apparents sur la moitié antérieure des parties supérieure et inférieure du premier segment. *Tête* parallèle jusqu'au bord antérieur du front ; blanche ; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Epistome* transversal ; membraneux et d'un blanc livide dans sa partie médiane, subcorné et d'un rouge brun sur les côtés. *Labre* plus étroit, arqué à son bord antérieur. *Antennes* nulles ; indiquées seulement par une petite fossette ponctiforme. *Mandibules* arquées ; cornées ; brunes ou d'un rouge brun, un peu obtuses à leur extrémité. *Mâchoires* à un lobe, cilié ou garni de poils



rigides à son côté interne. *Palpes maxillaires* aussi avancés que le lobe maxillaire ; graduellement rétrécis depuis la base jusqu'à l'extrémité ; de trois articles. *Menton* presque carré. *Languette* échancrée en devant. *Palpes labiaux* peu apparents. *Corps* paraissant composé de treize segments, presque quadrangulaire, subgraduellement rétréci jusqu'au neuvième, faiblement renflé du dixième au douzième : le dernier brusquement plus étroit : le premier, au moins aussi grand que les deux suivants réunis, offrant en devant deux dépressions contiguës sur la ligne médiane, couvrant presque toute sa largeur, prolongées jusqu'à un peu plus de la moitié de sa longueur : les quatrième à dixième offrant en dessus et en dessous un mamelon rétractile servant à la progression. *Stigmates* au nombre de neuf paires : la première près du bord antérieur du deuxième segment : les autres sur les quatrième à dixième anneaux.

Cette larve se creuse des galeries dans l'écorce de l'orme et s'y prépare une retraite pour passer à son second état.

*Nymphe* allongée ; blanche dans les premiers jours. *Tête* inclinée. *Antennes* prolongées de chaque côté du corps jusques à la moitié environ des organes du vol, où elles se courbent en dedans et reviennent le long de la ligne médiane jusqu'au niveau des cuisses antérieures : ces organes, quand la nymphe offre à la vue sa partie supérieure, passent latéralement sur les deux premières paires de pieds. *Prothorax* moins long que les deux segments suivants. *Abdomen* garni de poils très-clairsemés, fins et peu distincts ; de neuf segments : les six premiers très-distincts, presque égaux, en ligne droite et presque en forme de tranche sur les côtés : les premier et deuxième peu sensiblement relevés à la partie antérieure de leurs côtés : les septième à neuvième, graduellement rétrécis mais distinctement articulés : le dernier tronqué à son extrémité, muni de cinq pointes subcornées : une dans le milieu du bord supérieur : une courbée en dedans à la partie supérieure de chaque bord latéral : une courbée en dehors



à la partie inférieure de chaque bord latéral. *Elytres* et *ailes* divergentes, incurbées en dessous, prolongées jusqu'à l'extrémité du quatrième arceau ventral. *Pieds* offrant les cuisses dirigées en dehors d'une manière un peu obliquement transversale, avec les jambes presque appliquées contre les cuisses et les tarses étendus dans la direction de la ligne médiane : les postérieurs prolongés jusqu'à l'extrémité du sixième arceau ventral. Les quatre pieds antérieurs libres et visibles sur le dessous du corps : les cuisses et les jambes des postérieurs voilées, presque jusqu'à l'extrémité, par les organes du vol.